

2024_73_AC_Jurys_examens_Sciences_Licence_Pro_Industries_Pharmaceutiques

Arrêté UFR Sciences

Licence professionnelle Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation- 2024-2025

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle,

ARRETE :

Article 1 : Le jury de la licence professionnelle « **Sciences et Technologies** » mention « **Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation** » parcours-type « **Management des industries de la cosmétique et de la chimie fine** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

LICENCE PROFESSIONNELLE Industries pharmaceutiques, cosmétologiques et de santé : gestion, production et valorisation
Parcours : Management des industries de la cosmétique et de la chimie fine
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Gérard BOYER Suppléant(e) : Mireille ATTOLINI Liste des membres : Gérard BOYER, Mireille ATTOLINI, Jean-Marc MATTALIA
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres : Cédric BRIGANDO
Semestre 2 et Jury d'année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> Président(e) : Gérard BOYER Suppléant(e) : Mireille ATTOLINI Liste des membres : Gérard Boyer, Mireille ATTOLINI, Jean-Marc MATTALIA
<u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> Liste des membres : Cédric BRIGANDO

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence Mouret et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 05 novembre 2024

La Doyenne
Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Laurence MOURET

